

<http://www.legipermis.com/>



Le téléphone au volant et la nouvelle législation :

<http://www.legipermis.com/infractions/telephone-au-volant.html>

Les excès de vitesse : <http://www.legipermis.com/infractions/exces-de-vitesse.html>

Les stages permis à points : <http://www.legipermis.com/stages-points>

Depuis le 1^{er} juillet 2015, deux nouvelles règles du code de la route sont en place. Elles ont pour objectif de protéger les utilisateurs les plus fragiles sur la route, à savoir les jeunes conducteurs, les piétons, les motos et les cyclistes. Voici ce qu'il faut retenir pour tout un chacun :

- Un nouveau taux limite d'alcoolémie pour les jeunes conducteurs à 0,2 g/l
- L'interdiction des oreillettes et écouteurs pour les voitures, 2 roues motorisés et vélos

Plus d'informations sur : <http://www.legipermis.com>